

Groupe de Travail Inter-Collèges du Comité Permanent de Concertation  
CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte



GTIC du CPC de l'EPA Plaine du Var  
Secrétariat c/o GIR Maralpin  
49, avenue Cernuschi  
06500 MENTON  
à  
Madame Anne-France DIDIER  
Directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
DREAL PACA  
16, rue Zattara  
CS 70248  
13331 MARSEILLE - Cedex

---

Menton, le 21 novembre 2014

Objet

OIN Plaine du Var - Avis de l'Autorité environnementale - Demande d'audience

Madame la Directrice Régionale,

Le territoire à enjeux de la Plaine du Var avait retenu l'attention de la *Directive territoriale d'aménagement des Alpes-Maritimes* (DTA 06) qui l'avait pertinemment qualifié de Secteur stratégique.

Moins de quatre ans après son entrée en vigueur, a été décrétée pour ce site une *Opération d'intérêt national* dont les orientations et les premières réalisations trahissent l'esprit de cette Directive et déçoivent les espoirs d'une gestion et d'un aménagement rationnel et durable de ce territoire singulier, fragile et, de surcroît, sujet à risques majeurs.

Peu après l'annonce du projet, considérant l'ampleur des enjeux, associations et fédérations locales, régionales et nationales avaient, par deux fois mais en vain, demandé l'instauration d'un *débat public* sur l'ensemble du projet. Cependant, le 5 mars 2013, la ministre Cécile Duflot, enjoignait la direction de l'EPA, gestionnaire du Projet, de "*construire (le projet) avec les autres acteurs de l'aménagement et du développement durable agissant sur son territoire dont (elle) devra rechercher l'adhésion et pour lesquels elle doit également constituer un cadre cohérent, porteur d'une vision d'ensemble, vertueuse et partagée*".

Il n'aura cependant fallu à l'EPA pas moins de quatre (4) mois pour mettre en place un *Comité permanent de concertation* (CPC), quatre (4) autres mois pour organiser sa première réunion, et cinq (5) autres mois encore pour aborder un premier thème de réflexion "*l'attractivité*" dont on conviendra de l'intérêt dérisoire face aux enjeux.

C'est le 2 juillet 2014 seulement, soit un an après l'instruction de la Ministre, que l'EPA engageait la concertation par un "Atelier-citoyen" (sic) suivi, dans le désordre, avec précipitation et en pleine période estivale, de deux autres, ainsi que de quatre *Groupes de travail du CPC* dont l'EPA s'est empressé de tirer lui-même les conclusions sans attendre l'avis de participants.

Dès le 21 octobre, le Directeur général de l'EPA annonçait la fin de ces rencontres aux membres du CPC, en leur indiquant qu'ils ne seraient plus réunis qu'en janvier 2015 pour se voir alors "*présenter un bilan de la concertation*" (sic).

Les six membres soussignés du Comité permanent de concertation, qui se sont d'emblée constitués en *Groupe de Travail Inter-Collèges* (GTIC), n'ont eu de cesse de s'impliquer dans la réflexion sur le devenir du Projet dans la perspective d'une élaboration collective, "vertueuse et partagée" du *Projet stratégique opérationnel* (PSO) demandé par l'État.

À cette fin, le GTIC, qui a procédé à un recensement de l'ensemble des projets en cours ou programmés sur l'ensemble du territoire relevant de l'OIN, a produit et poursuit la production d'analyses et de propositions sous la forme de fiches thématiques, qu'il a mis à disposition des Services de l'État, de l'EPA et du public le plus large.

Le travail réalisé, comme les études engagées par ses soins, ont révélé des lacunes dans l'approche de l'EPA, dénoté des carences de la vision prospective que l'on doit attendre d'un projet s'inscrivant dans la durée, et pis encore, de nombreux écarts aux directives de la DTA dont l'État vient de dresser le bilan de 10 ans de mise en œuvre.

Il n'a pas échappé au GTIC que nombre de vos propres recommandations et directives, notamment relatives à l'évaluation des *effets cumulés* et à l'*approche globale*, orientations qui nous ont été par ailleurs recommandées par nos interlocuteurs de la DATAR et du GOU, ne sont pas prises en compte comme il conviendrait par l'EPA "Éco-Vallée".

Attentifs à vos instructions et à vos avis, nous l'avons été particulièrement à l'occasion de ceux que vous avez produits au sujet d'un projet extrêmement préoccupant, celui de la ZAC "Nice-Méridia", lesquels ont fait l'objet de votre part de deux formulations, l'une en date du 22 septembre, l'autre en date du 2 octobre.

Les différences que nous y avons relevées nous conduisent à supputer l'interversion de leurs dates, le premier avis mentionné nous apparaissant répondre de façon plus approfondie aux enjeux du projet.

Comme vous pouvez le constater, le Groupe de travail inter-collèges que nous avons constitué s'implique avec soin et attention dans la problématique de l'aménagement de ce secteur à enjeux et souhaiterait le faire plus largement, à l'échelle plus étendue et dans l'approche plus globale qui conviendraient.

À cette fin, nous souhaiterions être auditionnés par ceux de vos Services qui s'y consacrent, et, à cette occasion, bénéficier d'une audience de votre part.

Le fait que certains d'entre nous participeront à la séance plénière du Comité régional Biodiversité tenant ses assises le 17 décembre à Marseille, sous votre présidence sans doute, nous conduit à suggérer cette date pivot pour ce faire.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice régionale, l'expression de notre haute et distinguée considération.

**CFDT 06 • CGT 06 • FNE 06 • GADSECA • GIR Maralpin • Région Verte**

Copies pour information

- M. le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- M. le Préfet des Alpes-Maritimes